



M^e MICHEL PARADIS, Ad. E.

Québec

M^e Michel Paradis est associé chez Therrien Couture Joli-Cœur, où il exerce depuis 1983. Il pratique le droit immobilier, particulièrement le droit de la copropriété et le droit administratif, ainsi que le litige en matière immobilière. Il a plaidé devant tous les tribunaux civils et plusieurs tribunaux administratifs du Québec et s'est rendu à quatre reprises à la Cour suprême du Canada.

- M^e Paradis a représenté un grand nombre de syndicats de copropriétés à travers le Québec. Il a cofondé le Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec, région de Québec, dont il est le président. Il publie régulièrement des articles en droit de la copropriété et prononce des conférences sur ce sujet afin de vulgariser les concepts juridiques du droit de la copropriété.
- Il a agi comme expert pour le Barreau au sein du Groupe de travail sur la réforme du *Code civil* en matière de droit de la copropriété et a siégé au Comité consultatif sur la copropriété. Les travaux de ces comités ont donné lieu, en 2019, à l'adoption d'une réforme législative majeure du droit de la copropriété au Québec.
- Il est médiateur et arbitre spécialisé en litige en matière de copropriété et cofondateur du Centre de médiation et d'arbitrage en copropriété, un organisme de règlements alternatifs de conflits qui a reçu un Mérite du Barreau en 2023. Il est impliqué depuis toujours dans des organismes artistiques et culturels de sa région, dont le Club musical de Québec et la Papeterie Saint-Gilles.



Une signature d'excellence